

Dijon, le 17 juin 2020



COMPTE RENDU AUDIO CONFERENCE

DRFIP 21 ET LES OS

DU 16 JUIN 2020

Le directeur rappelle les chiffres nationaux d'agents en présentiel et en télétravail et note que le DRFIP se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale avec 80 % d'agents en présentiel contre 79 % au niveau national.

Accueil sur RDV : la DRFIP est au dessus de la moyenne nationale pour les accueils sur RV.

Audio sur NRP : pas d'informations supplémentaires en attente de la tenue du CTR.

Campagne IR :

Attente de 12-15 000 déclarations environ.

En cote d'Or, 200 000 / 300 000 déclarations ont été déposées.

Peu de stock à saisir.

La campagne de réception téléphonique a pris fin le 18 juin.

Les e-contacts sont en baisse.

Audio avec le DG : la phase de déconfinement se poursuit sans modifications majeures : les réceptions se font toujours sur RV. Petit à petit il faudra revenir à un accueil à la normale.

Ecrêtements : une liste des personnes concernées a été établie :celles bénéficiant de la suppression de l'écèlement pendant la période de confinement. Ce dispositif a pris fin le 01/06.

La direction est favorable à la possibilité de récupérer sur juillet et deux jours seront possibles exceptionnellement. C'était une demande de l'intersyndicale.

Mouvements de mutation : Report du mouvement des contrôleurs.

Prime COVID : la prime sera versée sur la paye de juillet. Les critères sont les suivants : présentiel, engagement de chacun des agents et notion de surcroît d'activité.

Les critères ne sont pas forcément cumulatifs, car un télétravailleur dans le PCA est éligible à la prime, si par exemple il a eu un surcroît d'activité.

La **CFTC** a demandé si les agents seront avisés ? La direction a répondu par la négative, l'agent saura en recevant sa feuille de paye de juillet si il a cette prime et son montant.

Situation des agents à compter du 22 juin (ouverture des crèches, écoles et collèges) :

Les personnes fragiles ne pouvant reprendre restent en ASA ;

ASA garde d'enfants n'existent plus à compter du 22/06 ;

Télétravail : ceux qui le souhaitent peuvent revenir mais le retour ne doit pas être massif. Les missions télétravaillables continuent pour l'instant de l'être.

Aucune consigne pour l'instant (au 16/06).

Les mesures de distanciations doivent être assurées en cas de retour des télétravailleurs qui le souhaitent.

Restauration : La direction a effectué une demande auprès de Flunch pour les collègues qui travaillent en ville (Banque, Renaud etc ...). Dès le 22 ce serait a priori opérationnel. Ce serait une mesure transitoire.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : syndicat-national@cftc-dgfp.fr